

OVS animal - indemnisations

FMSE

Dispositif

- ➔ Indemnisation des pertes liées aux incidents sanitaires ou environnementaux
- ➔ Financé par l'Etat, l'UE et les agriculteurs (35%).
- ➔ Organisé en sections :
 - ➔ Section commune : abondée par une cotisation de 20€ collectée par la MSA
 - ➔ Sections spécialisées (10 à ce jour) : abondée par des cotisations volontaires des **agriculteurs professionnels**
 - ➔ **Section ruminants** : collecte par les GDSB pour le compte du FMSE
 - ➔ **Section porc** : collecte par l'AFSEP (prélèvement sur porc abattu)
- ➔ Indemnisations possibles dès qu'un programme est ouvert (ex. campagnol en section commune, tuberculose en section ruminants...)

OVS animal - indemnisations

Programmes instruits en Corse – filières animales

FMSE

⇒ FCO en 2015

- Indemnisation des pertes de lait et pertes d'animaux subies par les élevages ovins en APDI du 20/04/14 au 31/12/14 à 75% des pertes évaluées
- 75 dossiers constitués par la FRGDSB20 et instruits par le FMSE :
55 dossiers avec pertes pour un montant d'indemnisation total de 411 044€

⇒ Tuberculose depuis 2015

- Indemnisation des pertes liées au blocage des exploitations placées sous APMS

■ Bilan des dossiers FMSE tuberculose 2015		GDSB2A Corse du Sud	GDSB2B Haute-Corse	Région Corse
Filière bovine	Nombre de demandes traitées	2	10	12
	Nombre de demandes acceptées	2	7	9
	Montant total des indemnisations	687 €	6 393 €	7 080 €

OVS animal - indemnisations

FMSE : bilan des cotisations 2016, section ruminants

		GDSB2A Corse du Sud	GDSB2B Haute- Corse	Région Corse
Filière bovine	Nombre d'ateliers concernés	419	579	998
	Nombre d'adhérents	194	158	352
	Taux d'adhésion	46%	27%	35%
Filière ovine	Nombre d'ateliers concernés	198	290	488
	Nombre d'adhérents	108	120	228
	Taux d'adhésion	55%	41%	47%
Filière caprine	Nombre d'ateliers concernés	118	182	300
	Nombre d'adhérents	59	83	142
	Taux d'adhésion	50%	46%	47%